

Département des Pyrénées-Orientales
Arrondissement de Prades
EXTRAIT
du registre des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Pyrénées Catalanes
Séance du Mardi 25 mai 2021

CCPC/2021145-005

Membres du conseil communautaire statutairement : 36

Membres ayant pris part à la délibération (25) : Jean Pierre ASTRUCH, Pierre BATAILLE, Pierre BLANQUE, Patrice CAMPS, Christine COLOMER, Joëlle CORDELETTE, Christine DELIAS, Jean-Louis DEMELIN (procuration à Le TAON-BARES), Marie Claire FRANCEZ-CHARLOT, Michel GARCIA, Stéphane GAUMOND, Jean-Louis LACUBE, Christian LANDRIEU (procuration à M. GARCIA), Jean-Dominique LAPORTE (procuration à M. POUDADE), Phong Lan LE TOAN – BARES, Alain LUNEAU, Daniel MARIN, Philippe PETITQUEUX (procuration à Serge VAILLS), Serge POLATO, Michel POUDADE, Stéphanie PRUDENTOS, Michel RIFF, Michel SANTANACH, Antoine TAHOSES, Serge VAILLS.

Date de convocation : 18 mai 2021

Secrétaire de séance : Joëlle CORDELETTE

Objet : demande de subvention en faveur du projet de restructuration-modernisation du complexe sportif intercommunal de Matemale – inscrit au sein du DTA (Diagnostic Territorial Approfondi des installations et besoin d'équipements sportifs – en lien avec le plan de relance national et les JO de Paris 2024).

Le mardi 25 mai 2021 à dix-huit heures, le Conseil de la Communauté de Communes Pyrénées catalanes, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes à La Llagonne sous la Présidence de Pierre BATAILLE. Le nombre étant suffisant pour délibérer valablement, le Président déclare la séance ouverte.

Le Président explique que la Communauté de communes porte depuis plus de deux ans ce projet structurant pour le territoire et son attractivité.

Il rappelle que ce projet s'inscrit dans le DTA co-piloté par les services de l'Etat et les Communauté de communes Pyrénées Catalanes et Pyrénées Cerdagne ; a été retenu dans le cadre de la candidature portée par le CREPS de Font-Romeu aux Centres de Préparation aux J.O de Paris 2024.

Il précise que ce projet vise la rénovation et le réaménagement du bâtiment et des installations existantes du complexe sportif intercommunal (accessibilité PMR, reconfiguration espaces d'accueil du public et poste de secours maître-nageur- cheminements, vestiaires, espace cardio/fitness, salle de musculation, buvette - snack, sauna-hammam – bain chaud - transformation de la piscine en bassin nordique).

Il indique que cette restructuration-modernisation servira non seulement à l'accueil des sportifs de haut niveau (triathlètes, nageurs, rugbymans, etc) mais aussi aux touristes ainsi qu'à la population locale (écoliers et associations sportives notamment).

Dans l'optique de demander et déposer tout dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ce projet il propose au conseil communautaire :

- De valider le plan de financement ci-dessous :

Plan de financement : « RESTRUCTURATION – MODERNISATION DU COMPLEXE SPORTIF INTERCOMMUNAL DE MATEMALE »

Poste de dépense	Montant HT	FINANCEUR	Participation	Pourcentage
Honoraires équipe MOE	300 551 €	FSE		
Installations hydrauliques (bassin nordique de 25m, bains chauds, pataugeoire, etc)	392 840 €	Europe		
Travaux de rénovation bâtiments	648 600 €	CD66	336 536 €	15%
Locaux à créer	246 600 €	CR Occitanie PM	673 073 €	30%
Lot techniques	427 000 €	Etat Plan de relance	336 536 €	15%
Esp verts, entrée et parvis ext.	12 985 €	ANS	448 715 €	20%
Plage de bain	215 000 €	Autofinancement	448 715 €	20%
TOTAL	2 243 576 €	TOTAL	2 243 576 €	100%

- De solliciter tout co-financement via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document relatif à cette opération

OUI CET EXPOSE, ET APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DECIDE A L'UNANIMITE :

- De valider le plan de financement ci-dessus
- De solliciter tout co-financier via le dépôt de dossier de demande de subvention
- D'autoriser le Président à signer tout document en ce sens

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

La Llagonne, le 25 mai 2021

Envoyé le 26-05-2021 à la Préfecture
Accusé de réception le 26-05-2021
NOTIFICATION FAST

Pierre BATAILLE
Président

